

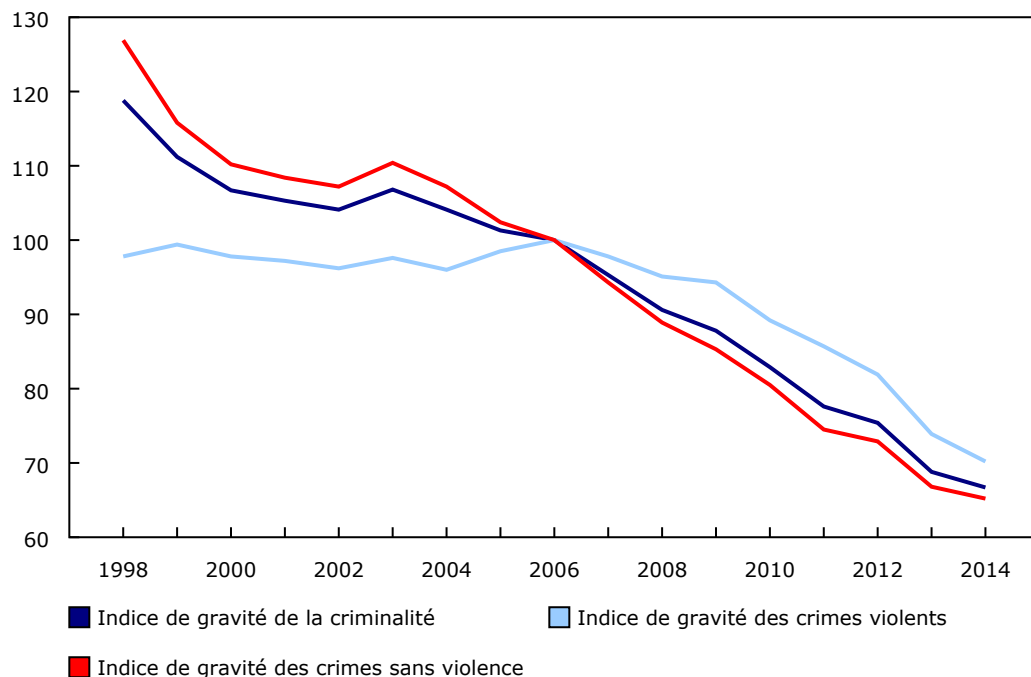
Statistiques sur les crimes déclarés par la police, 2014

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 juillet 2015

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) mesure le volume et la gravité des crimes déclarés par la police. De 2013 à 2014, la valeur de l'IGC a affiché une diminution de 3 %, principalement en raison de la baisse du nombre d'affaires d'introduction par effraction et de vol qualifié. Le recul de l'IGC en 2014 représente un 11^e repli consécutif, et il s'agit de la plus faible valeur de l'indice depuis 1998 (la première année pour laquelle les valeurs de cet indice sont disponibles).

Graphique 1 Indices de gravité des crimes déclarés par la police, 1998 à 2014

indice (2006=100)



Note(s) : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par Statistique Canada.

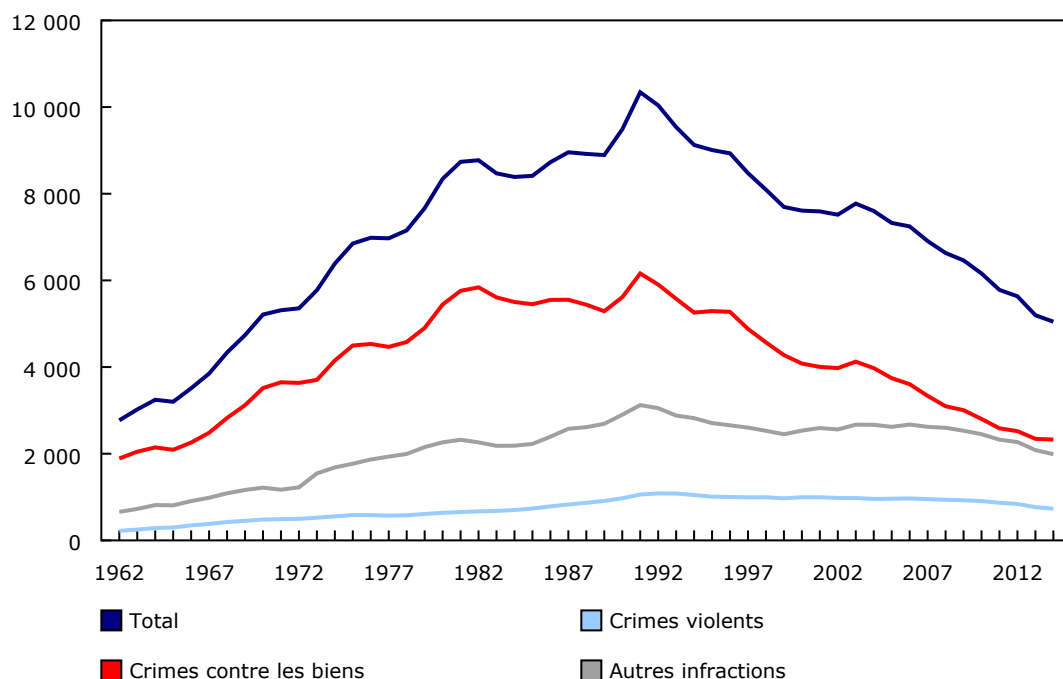
Source(s) : Tableau CANSIM 252-0052.

Le taux traditionnel de crimes déclarés par la police, qui mesure le volume de crimes en fonction de la taille de la population, a également diminué de 3 % de 2013 à 2014. Le recul du taux de criminalité en 2014 représente le 11^e recul consécutif. Ce taux était le plus faible depuis 1969.



Graphique 2 Taux de crimes déclarés par la police, 1962 à 2014

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé et elle permet d'établir des comparaisons chronologiques à compter de 1962. De nouvelles définitions des catégories de crimes ont été adoptées en 2009 et ne sont disponibles dans la nouvelle version (Programme DUC fondé sur l'affaire) qu'à compter de 1998. Par conséquent, les chiffres figurant dans le présent graphique ne correspondent pas aux données diffusées selon la nouvelle version. Plus précisément, la définition de « crime violent » a été élargie. En outre, le Programme DUC agrégé comprend différentes infractions dans la catégorie « autres infractions ». Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

Les services de police ont déclaré un peu moins de 1,8 million d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) en 2014, soit environ 33 000 de moins que l'année précédente.

La plupart des infractions ont connu une baisse de 2013 à 2014, mais certaines ont affiché une hausse au cours de la même période. En particulier, le taux d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) déclarées par la police a augmenté en ce qui a trait à la pornographie juvénile (+41 %), au terrorisme (+39 %), à l'extorsion (+16 %), à la fraude d'identité (+8 %), aux infractions sexuelles contre les enfants (+6 %), au rapt (+4 %), à la fraude (+2 %) et aux vols de véhicules à moteur (+1 %) en 2014.

La majorité des provinces et des territoires affichent une diminution du nombre de crimes déclarés par la police en 2014

En 2014, la majorité des provinces et des territoires ont enregistré une baisse tant sur le plan de l'IGC que sur celui du taux de criminalité selon les données policières. Parmi les provinces et territoires qui ont enregistré une baisse de l'IGC, ce recul est en grande partie attribuable à la baisse du nombre d'affaires d'introduction par effraction. Toutefois, en Saskatchewan, le fléchissement de l'IGC s'explique surtout par une diminution des affaires de trafic, de production ou de distribution de cocaïne déclarées par la police.

Contrairement aux diminutions enregistrées dans la plupart des provinces et des territoires, l'IGC au Yukon a augmenté de 11 % par rapport à 2013 et le taux de criminalité de ce territoire était stable, alors que l'IGC (+3 %) et le taux de criminalité (+2 %) en Colombie-Britannique ont tous deux progressé par rapport à l'année précédente. La hausse de l'IGC au Yukon est surtout attribuable à une hausse du nombre d'homicides, alors que plusieurs infractions ont contribué à l'augmentation observée en Colombie-Britannique (c'est-à-dire les affaires de vol de 5 000 \$ ou moins, la pornographie juvénile, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur). De plus, l'IGC de l'Alberta a progressé légèrement (+1 %) de 2013 à 2014, tandis que le taux de criminalité était stable.

L'Île-du-Prince-Édouard a affiché les plus fortes baisses, tant pour la valeur de l'IGC (-17 %) que pour le taux de criminalité (-20 %) de 2013 à 2014. Le fléchissement de l'IGC à l'Île-du-Prince-Édouard est principalement attribuable à la diminution du nombre d'affaires de vol de 5 000 \$ ou moins et d'introduction par effraction.

Les territoires ont continué de déclarer des valeurs d'IGC et des taux de criminalité plus élevés que ceux des provinces. Parmi les provinces, la Saskatchewan a affiché l'IGC et le taux de criminalité les plus élevés en 2014, malgré le fait que l'IGC et le taux de criminalité ont diminué. À l'opposé, l'Ontario a présenté l'IGC le plus faible en 2014, tandis que le Québec a affiché le taux de criminalité le plus faible.

Un tiers des régions métropolitaines de recensement affiche une hausse de l'Indice de gravité de la criminalité

En 2014, 11 des 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) ont enregistré une hausse de leur IGC ou de leur taux de criminalité, ou les deux. Saskatoon (+10 %), Thunder Bay (+10 %) et Guelph (+9 %) ont affiché les augmentations les plus marquées de leur IGC par rapport à 2013, alors que Montréal a enregistré la plus forte baisse (-9 %).

Saskatoon a affiché l'IGC le plus élevé de toutes les RMR pour la première fois. La hausse de l'IGC à Saskatoon est principalement attribuable à une importante augmentation des affaires d'introduction par effraction. Avant 2014, Regina avait invariablement enregistré l'IGC le plus élevé de toutes les RMR depuis 1998 (la première année pour laquelle l'IGC a été calculé). La valeur élevée de l'IGC observée à Saskatoon est suivie des indices enregistrés à Regina, à Vancouver et à Thunder Bay. En revanche, Barrie a inscrit la valeur la plus faible de l'IGC parmi toutes les RMR en 2014, malgré une hausse de 2 %.

L'Indice de gravité des crimes violents poursuit sa baisse

La police a déclaré environ 369 500 affaires de violence en 2014, soit environ 15 000 de moins que l'année précédente. En 2014, les crimes violents ont continué de représenter environ le cinquième des infractions au *Code criminel* déclarées par la police (sauf les délits de la route).

L'IGC avec violence et le taux de crimes violents ont tous deux affiché une baisse de 5 % en 2014. Il s'agit de la huitième diminution annuelle consécutive de ces deux mesures des crimes violents déclarés par la police.

Le Yukon (+50 %), l'Île-du-Prince-Édouard (+3 %) et l'Alberta (+1 %) étaient les seuls secteurs de compétence à avoir enregistré une hausse de leur IGC avec violence de 2013 à 2014, alors qu'en Saskatchewan, l'IGC avec violence était stable. Les augmentations observées au Yukon, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Alberta sont principalement attribuables à une hausse des homicides.

Le taux de la majorité des infractions avec violence était en baisse en 2014, ce qui coïncide avec la diminution globale du nombre de crimes violents. Toutefois, le nombre total d'homicides a légèrement augmenté pour passer de 512 en 2013 à 516 en 2014. Malgré cette légère croissance du nombre d'homicides, le taux d'homicides (1,45 homicide pour 100 000 habitants) était pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente.

Le nombre d'infractions sexuelles contre les enfants déclarées par la police est en hausse par rapport à 2013

Le nombre d'infractions sexuelles contre les enfants déclarées par la police a crû en 2014, ce qui en fait l'une des rares catégories d'infractions avec violence à avoir enregistré une hausse par rapport à l'année précédente. La police a déclaré quelque 4 500 infractions sexuelles contre les enfants en 2014, soit environ 300 de plus qu'en 2013, ce qui représente une augmentation de 6 % du taux.

L'augmentation du nombre d'infractions sexuelles contre les enfants découle principalement des affaires de leurre d'enfants au moyen d'un ordinateur (y compris le fait de s'entendre ou de faire un arrangement avec quiconque pour perpétrer une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant), lesquelles ont augmenté, passant de 850 affaires en 2013 à 1 190 affaires en 2014.

Divers facteurs peuvent expliquer l'augmentation observée dans le nombre d'infractions sexuelles contre les enfants, comme la mise en place d'unités spécialisées au sein des services de police dans le but d'enquêter proactivement sur ce type de crime.

L'Indice de gravité des crimes sans violence poursuit sa baisse

En 2014, la plupart des crimes déclarés par la police sont demeurés de nature non violente. La police a déclaré environ 1,4 million d'affaires sans violence en 2014, dont quelque 1,1 million étaient des crimes contre les biens.

L'IGC sans violence, qui tient compte à la fois du volume et de la gravité des crimes sans violence déclarés par la police, a diminué de 2 % par rapport à l'année précédente pour se situer à 65,2 en 2014.

Tous les territoires et toutes les provinces ont vu leur IGC sans violence reculer en 2014, à l'exception de la Colombie-Britannique (+6 %) et de l'Alberta (+1 %). La hausse de l'IGC sans violence en Colombie-Britannique est attribuable à l'augmentation de plusieurs infractions, dont les vols de 5 000 \$ ou moins, la pornographie juvénile, les introductions par effraction et les vols de véhicules à moteur.

Alors que les taux de la majorité des infractions sans violence au *Code criminel* (sauf les délits de la route) ont diminué en 2014, des augmentations ont été observées pour certaines formes de crime contre les biens, y compris la fraude d'identité (+8 %), la fraude (+2 %) et le vol de véhicules à moteur (+1 %). De plus, parmi les infractions qui font partie de la catégorie des autres infractions au *Code criminel*, des augmentations importantes ont été enregistrées pour ce qui est des taux de pornographie juvénile (+41 %) et d'infractions liées au terrorisme (+39 %).

Les affaires liées à l'accès à la pornographie juvénile ainsi qu'à la possession, à la production, à l'impression ou à la distribution de pornographie juvénile ont continué d'augmenter : leur nombre est passé d'environ 2 800 affaires en 2013 à environ 4 000 affaires en 2014, ce qui a donné lieu à un taux de 11 affaires pour 100 000 habitants. Comme pour les infractions sexuelles contre les enfants, divers facteurs peuvent expliquer l'augmentation de la pornographie juvénile, y compris la mise en place d'unités spécialisées au sein des services de police dans le but d'enquêter proactivement sur ce type de crime.

La police a déclaré 100 affaires liées au terrorisme au Canada en 2014, soit 29 affaires de plus qu'en 2013. Bien que cela représente une augmentation de 39 %, le taux est resté inférieur à 1 affaire pour 100 000 habitants. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de nouvelles infractions de terrorisme (par exemple le fait de quitter le Canada pour participer aux activités d'un groupe terroriste) au *Code criminel du Canada* au milieu de l'année 2013, ainsi qu'à la hausse des infractions liées à la facilitation d'activités terroristes.

Le nombre de jeunes auteurs présumés de crimes diminue en 2014

En 2014, l'IGC chez les jeunes et le taux de jeunes auteurs présumés de crimes déclarés par la police ont tous deux diminué de 9 %. Il s'agit de la cinquième diminution annuelle consécutive de ces deux mesures de la criminalité chez les jeunes. En 2014, l'IGC chez les jeunes était inférieur de 40 % comparativement à 10 ans plus tôt et le taux de jeunes auteurs présumés de crimes, de 42 %. Les jeunes auteurs présumés comprennent les

jeunes de 12 à 17 ans qui ont été inculpés par la police ou qui ont fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (par exemple des avertissements, des mises en garde ou des renvois à des programmes communautaires).

Une diminution du nombre de jeunes auteurs présumés a été observée pour presque tous les types d'infractions, y compris toutes les formes de crimes contre les biens. Par exemple, les taux de jeunes auteurs présumés de vol de 5 000 \$ ou moins (-4 %) et de méfait (-13 %) déclarés par la police, soit deux des infractions les plus courantes chez ce groupe d'âge, ont diminué de 2013 à 2014.

Le nombre et le taux de jeunes auteurs présumés de quelques-uns des crimes les plus graves ont également reculé en 2014. Par exemple, on a dénombré 25 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2014, soit 16 de moins qu'en 2013. Ce nombre est nettement inférieur au nombre moyen enregistré au cours des 10 années précédentes, qui s'établissait à 59 jeunes auteurs présumés d'homicide. Le taux d'homicides commis par des jeunes en 2014 (1,07 pour 100 000 jeunes) a affiché une baisse de 38 % par rapport à l'année précédente et représente le plus faible taux enregistré depuis 1984.

Le taux de jeunes auteurs présumés de tentative de meurtre était l'un des rares taux d'infractions avec violence à avoir augmenté (+37 %) de 2013 à 2014. Malgré cette augmentation, le taux de jeunes auteurs présumés de tentative de meurtre (2,18 pour 100 000 jeunes) est demeuré en deçà de la moyenne des 10 années précédentes (2,25 pour 100 000 jeunes).

Note aux lecteurs

Le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) sont des mesures complémentaires des crimes déclarés par la police. Le taux de criminalité permet de mesurer le volume de crimes signalés à la police par tranche de 100 000 habitants, alors que l'IGC sert à mesurer tant le volume que la gravité des crimes.

On calcule l'IGC en attribuant un poids à chaque infraction. Les poids de l'IGC sont fondés sur le taux d'incarcération lié à l'infraction et sur la durée moyenne de la peine d'emprisonnement prononcée par les tribunaux de juridiction criminelle à l'égard de cette infraction. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est important. Pour calculer l'IGC, il s'agit de diviser la somme des infractions pondérées par la population. Comme pour les autres indices, afin de simplifier la comparaison, on normalise ensuite l'IGC en fonction d'une année de base, dont l'indice est « 100 » (pour l'IGC, l'année de base est 2006). Autrement dit, toutes les valeurs de l'IGC sont relatives à l'IGC de 2006 à l'échelle du Canada. Les valeurs de l'IGC sont disponibles à compter de 1998.

En plus de l'IGC global, un IGC avec violence et un IGC sans violence ont été créés. Comme dans le cas de l'IGC global, ils ont chacun été normalisés et les valeurs de ces indices sont donc relatives aux indices de l'année de base, soit « 100 » pour 2006 à l'échelle du Canada. Il est possible d'obtenir plus de renseignements concernant les concepts et l'utilisation des indices de gravité en consultant le document [La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité](#).

Les données proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, qui est un recensement de tous les crimes dont les services de police ont pris connaissance et dont ils ont établi le bien-fondé. Cependant, dans les cas de la pornographie juvénile, en raison de la complexité de ces affaires, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année dans le système de gestion des dossiers des services de police, plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Ces statistiques sur les crimes déclarés par la police sont recueillies conformément à un ensemble de catégories et de définitions de crimes approuvé à l'échelle nationale. Elles ont été déclarées régulièrement par les services de police et communiquées à Statistique Canada chaque année depuis 1962. Des différences entre les politiques, les procédures et les pratiques d'application de la loi des services de police locaux peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des statistiques de la criminalité à l'échelon municipal.

Statistique Canada recueille aussi des données sur la victimisation autodéclarée tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. L'ESG recueille des renseignements sur les incidents autodéclarés de victimisation criminelle, qu'ils soient signalés ou non à la police. L'ESG sur la victimisation est menée tous les cinq ans, et les données à l'échelon national et provincial du cycle de 2014 devraient être diffusées à l'automne 2015.

Tableau 1
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada

	2014		2013 à 2014	2004 à 2014
	nombre	taux	variation du taux en %	variation du taux en %
Total, ensemble des infractions	2 052 191	5 774	-3	-31
Total des infractions au <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	1 793 534	5 046	-3	-34
Crimes violents, total	369 359	1 039	-5	-26
Homicide	516	1	0	-26
Autres infractions causant la mort ¹	90	0	-37	-41
Tentative de meurtre	617	2	-4	-17
Agression sexuelle grave (niveau 3)	105	0	-22	-50
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	319	1	-14	-28
Agression sexuelle (niveau 1)	20 311	57	-3	-19
Infractions sexuelles contre les enfants ²	4 452	13	6	...
Voies de fait graves (niveau 3)	3 242	9	-1	7
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	44 788	126	-4	-14
Voies de fait simples (niveau 1)	153 352	431	-4	-25
Voies de fait contre un agent de la paix	9 450	27	-5	-7
Autres voies de fait ³	2 091	6	-22	-49
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 828	5	-4	-26
Vol qualifié	20 924	59	-11	-39
Séquestration ou enlèvement	3 266	9	0	-15
Rapt	393	1	4	-45
Extorsion	2 716	8	16	43
Harcèlement criminel	19 653	55	-10	-27
Menaces	62 387	176	-4	-34
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	14 375	40	-14	-49
Autres crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>	4 484	13	-5	-1
Crimes contre les biens, total	1 100 403	3 096	-2	-40
Introduction par effraction	151 921	427	-4	-51
Possession de biens volés	17 143	48	0	-57
Vol de véhicules à moteur	73 964	208	1	-61
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	14 258	40	-2	-24
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	474 879	1 336	-1	-37
Fraude (sauf la fraude d'identité)	82 049	231	2	-24
Fraude d'identité	12 729	36	8	...
Méfait	264 976	746	-4	-33
Crime d'incendie	8 484	24	-6	-41
Autres infractions au <i>Code criminel</i>, total	323 772	911	-5	-15
Contrefaçon	572	2	-10	-76
Infractions relatives aux armes	13 898	39	0	-19
Pornographie juvénile	4 020	11	41	264
Prostitution ⁴	1 073	3	-48	-85
Terrorisme ⁵	100	0	39	...
Fait de troubler la paix	103 266	291	-7	-21
Infractions contre l'administration de la justice	171 897	484	-4	-7
Autres infractions	28 946	81	-3	-24
Délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>, total	129 505	364	-6	-4
Conduite avec facultés affaiblies	74 781	210	-5	-16
Autres délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	54 724	154	-7	20
Infractions relatives aux drogues, total	103 757	292	-6	-4
Possession de cannabis	57 314	161	-4	7
Possession de cocaïne	7 596	21	-3	-17
Possession de méthamphétamine ⁶	4 720	13	38	...
Possession d'héroïne	1 242	3	34	140
Possession de méthylènedioxyamphétamine ⁶	368	1	28	...
Possession d'autres drogues ⁶	6 660	19	1	...
Trafic, production ou distribution de cannabis	10 696	30	-25	-52
Trafic, production ou distribution de cocaïne	8 502	24	-12	-13
Trafic, production ou distribution de méthamphétamine ⁶	1 528	4	17	...
Trafic, production ou distribution d'héroïne	714	2	12	93
Trafic, production ou distribution de méthylènedioxyamphétamine ⁶	160	0	-2	...
Trafic, production ou distribution d'autres drogues ⁶	4 257	12	-18	...

Tableau 1
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada

	2014		2013 à 2014	2004 à 2014
	nombre	taux	variation du taux en %	variation du taux en %
Infractions aux autres lois fédérales, total	25 395	71	-9	-33
Infractions à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	7 969	22	-16	-60
Infractions aux autres lois fédérales	17 426	49	-5	-2

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le repli des « autres infractions causant la mort » de 2013 à 2014 est en partie attribuable au nombre moins élevé d'affaires de négligence criminelle, qui étaient propres à la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic en 2013.
2. Les infractions sexuelles contre les enfants sont une catégorie de crimes relativement nouvelle pour laquelle il existe seulement des données partielles pour les années antérieures à 2010. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2004 à 2014 n'est pas présentée.
3. La diminution des autres voies de fait en 2014 est en grande partie attribuable à un changement apporté au système de gestion des dossiers du Service de police de Toronto, dans le cadre duquel les affaires auparavant classées dans la catégorie des autres voies de fait sont dorénavant consignées comme des voies de fait simples.
4. Le 20 décembre 2013, la Cour suprême du Canada a jugé que les lois régissant la prostitution étaient inconstitutionnelles et a accordé au Parlement 12 mois pour réviser et réécrire ces lois. Par conséquent, un grand nombre d'affaires de prostitution n'ont pas été déclarées, ce qui a mené à une forte diminution du nombre d'affaires de prostitution en 2014. Les nouvelles lois sont entrées en vigueur le 6 décembre 2014; il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons avec les années précédentes.
5. Comprend sept nouvelles infractions relatives au terrorisme, lesquelles ont été instaurées au milieu de 2013, à la suite de l'adoption du projet de loi S-7 (*Loi modifiant le Code criminel, Loi sur la preuve au Canada et Loi sur la protection de l'information*). Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons avec les années précédentes. La catégorie de crimes « terrorisme » est relativement nouvelle, et seulement des données partielles sont disponibles avant 2010. Ainsi, la variation en pourcentage de 2004 à 2014 n'est pas présentée.
6. En avril 2008, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité a commencé à compter les infractions liées à la méthamphétamine (p. ex. crystal meth) et à la méthylènedioxyamphétamine (MDA) (p. ex. ecstasy) sous leur propre code d'infraction. Auparavant, les infractions liées à la méthamphétamine et à la MDA étaient classées dans la catégorie « autres drogues ». Par conséquent, la variation en pourcentage de 2004 à 2014 pour les infractions liées à la méthamphétamine, à la MDA ou à d'autres drogues n'est pas présentée.

Note(s) : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles, dans la plupart des cas, à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableau CANSIM [252-0051](#).

Tableau 2
Indice de gravité des crimes et taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire

	Indice de gravité de la criminalité		Taux de criminalité	
	2014	2013 à 2014	2014	2013 à 2014
	indice	variation en %	taux	variation en %
Canada	66,7	-3	5 046	-3
Terre-Neuve-et-Labrador	62,5	-9	5 604	-6
Île-du-Prince-Édouard	53,9	-17	4 691	-20
Nouvelle-Écosse	66,1	-5	5 452	-3
Nouveau-Brunswick	55,9	-7	4 488	-7
Québec	57,3	-8	3 492	-10
Ontario	50,0	-5	3 556	-3
Manitoba	95,9	-5	7 714	-3
Saskatchewan	123,4	-2	10 505	-2
Alberta	85,7	1	7 050	0
Colombie-Britannique	91,6	3	7 599	2
Yukon	189,1	11	23 919	0
Territoires du Nord-Ouest	290,5	-8	43 917	-4
Nunavut	272,0	-5	30 616	-6

Note(s) : L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est fondé sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Pour ce qui est de l'IGC, on a attribué la valeur de 100 à l'indice de base pour l'année 2006 pour le Canada. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de route). Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableau CANSIM [252-0051](#) et [252-0052](#).

Tableau 3
Indice de gravité des crimes et taux de crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement

	Indice de gravité de la criminalité		Taux de criminalité	
	2014	2013 à 2014	2014	2013 à 2014
	indice	variation en %	taux	variation en %
Région métropolitaine de recensement^{1,2,3}				
Canada	66,7	-3	5 046	-3
St. John's	73,9	-5	5 777	-10
Halifax	65,7	-4	5 280	-1
Moncton ⁴	65,4	...	5 649	...
Saint John ⁴	55,7	...	4 773	...
Saguenay	54,9	-7	3 228	-9
Québec	45,2	-2	2 977	-8
Sherbrooke	52,4	-8	3 333	-9
Trois-Rivières	58,7	-3	3 472	-10
Montréal	60,2	-9	3 728	-9
Gatineau ⁵	56,3	-1	3 682	-6
Ottawa ⁶	45,3	-7	3 424	-4
Kingston	55,2	2	4 987	3
Peterborough	53,4	-2	4 473	0
Toronto	44,9	-4	2 844	-3
Hamilton	50,7	-8	3 531	-7
St. Catharines–Niagara	57,3	0	4 117	3
Kitchener–Cambridge–Waterloo	55,2	-4	4 279	-3
Brantford	76,3	-8	5 602	-10
Guelph	47,7	9	3 745	4
London	66,3	-2	5 477	5
Windsor	58,1	-5	4 251	-3
Barrie	43,6	2	3 754	1
Grand Sudbury	61,3	-8	4 525	-3
Thunder Bay	89,9	10	6 402	-1
Winnipeg	80,7	-4	5 398	0
Regina	102,8	-3	7 858	-4
Saskatoon	109,7	10	8 229	3
Calgary	59,9	-2	4 205	-2
Edmonton	87,1	2	6 783	0
Kelowna	87,9	0	7 374	0
Abbotsford–Mission	84,4	6	6 496	7
Vancouver	96,7	8	7 425	8
Victoria	62,8	6	5 586	4

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.
3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR.
4. Au cours de l'année 2013, la Gendarmerie royale du Canada a révisé les limites des territoires des services de police pour les détachements ruraux au Nouveau-Brunswick. Cela a donné lieu à un changement dans les limites des RMR qui sont déterminées aux fins de la déclaration des statistiques de la criminalité. Par conséquent, les données de 2013 pour les RMR de Saint John et de Moncton, au Nouveau-Brunswick, ne sont pas comparables à celles des années passées et futures. De plus, les données de 2014 ne sont pas comparables à celles des années antérieures à 2014.
5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
6. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note(s) : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est fondé sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Pour ce qui est de l'IGC, on a attribué la valeur de 100 à l'indice de base pour l'année 2006 pour le Canada. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de route). Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableaux CANSIM 252-0051 et 252-0052.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [252-0051](#), [252-0052](#) et [252-0075 à 252-0090](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).

L'article de *Juristat* « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2014](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

Des données supplémentaires sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).